



SERVICE DE PRESSE

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 84 70 - Fax.: 01 40 52 84 71

COMMUNIQUE

« Présomption de fraudeurs ! »

FO dénonce fermement la suspicion à objectif politicien que fait peser le gouvernement sur les salariés en situation d'arrêt de maladie avec l'annonce du projet de décret en préparation. En effet, ce dernier vise à infliger une amende aux patients en cas de détection d'arrêt de maladie dit abusif !

FO tient à souligner le fait que les salariés ne s'auto prescrivent pas leurs arrêts maladie mais que ce sont des médecins et qu'en aucun cas les salariés ne doivent être suspectés d'être responsables d'une durée d'arrêt qui paraîtrait injustifiée.

FO estime que si des contrôles doivent avoir lieu, ce qui est déjà le cas dans le fonctionnement normal de la sécurité sociale, ceux-ci doivent être effectués par des médecins de la Sécurité sociale et non pas des médecins privés payés par les employeurs.

Autre mesure qui fait écho à cette dernière : le rallongement du délai de carence dans le privé et l'instauration de celui-ci dans le public !

FO dénonce la provocation qui est faite une nouvelle fois pour opposer les salariés public/privé et ne peut que regretter la volonté gouvernementale de réaliser des économies sur le dos de tous les salariés qui sont, par ailleurs, de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir accéder aux soins.

Paris, le 15 décembre 2011